

L'HÉGÉMONIE DANS LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE: UN REGARD NÉO-GRAMSCIEN

*Marie-Neige Laperrière et Rémi Bachand**

Les 8, 9 et 10 mai 2013 se tenait à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), sous la direction du Centre d'études sur le droit international et la mondialisation (CÉDIM) en collaboration avec le Centre de recherche en droit public (CRDP) de l'Université de Montréal, un colloque international autour de la pensée d'Antonio Gramsci. Cet événement, intitulé *Actualité interdisciplinaire de Gramsci*, était le 4^e du genre et s'inscrivait dans une lignée de colloques orchestrés depuis 2011 par le CÉDIM et impulsés par un même intérêt pour la pensée critique contemporaine.

Plus précisément, et le titre du colloque synthétisait bien les objectifs que poursuivaient les organisateurs et les organisatrices, il s'agissait de se réapproprier et de réactualiser la pensée et le cadre conceptuel d'Antonio Gramsci, révolutionnaire communiste italien mort en 1937 après des années d'emprisonnement sous le règne de Mussolini. C'est ainsi que partant d'un questionnement qui traverse les écrits de cet auteur, à savoir pourquoi les subalternes soutiennent les ordres politiques, sociaux et économiques qui les oppriment¹, les organisateurs et les organisatrices ont cherché à « réactualiser » les analyses du marxiste italien. Ces réflexions ont porté, notamment, sur le rôle de « l'intellectuel » dans la construction et la reconduction de ce « consentement spontané » ainsi que sur des concepts comme celui d'« hégémonie » qui ont si souvent été utilisés dans les deux dernières décennies par des auteur(e)s qui, par ailleurs, l'ont bien souvent vidé d'une grande partie de son potentiel critique.

Ce titre voulait également souligner le renouveau dont ont bénéficié les idées du penseur italien, et ce d'une double manière. L'actualité de Gramsci se découvre dans un premier temps à la relecture même de ses textes. En effet, si les concepts gramsciens, élaborés dans l'espoir d'une révolution prolétarienne, peuvent paraître datés ou poussiéreux d'un point de vue chronologique, leur jeunesse intellectuelle rayonne lorsque nos yeux curieux parcourent les lignes de ses écrits. Ainsi, parler d'actualité de la pensée de Gramsci, c'est s'appuyer sur des bases savantes et critiques toujours pertinentes scientifiquement. C'est dans un deuxième temps accueillir les travaux de multiples intellectuel(le)s, entre autres à travers le courant appelé néo-gramscien, qui ont su faire migrer les idées gramsciennes vers une réalité contemporaine et mondialisée, toujours empreinte de relations de pouvoir. Ce courant suppose que la continuité dans le temps d'une structure de classes capitaliste autorise une actualisation des idées de ce penseur de la constitution et du maintien du statut subalterne. S'il est indéniable que les rapports de production et les réalités matérielles ont changé, il n'en demeure pas moins que les structures de subordination, notamment

* Marie-Neige Laperrière est notaire et détient un LL.M. en droit international de l'UQAM. Elle est actuellement doctorante en droit à l'Université de Montréal et est membre du CÉDIM de l'UQAM. Rémi Bachand est professeur au département des sciences juridiques de l'UQAM et membre du CÉDIM.

¹ Douglas Litowitz, « Gramsci, Hegemony, and the Law » (2000) 5:2 BYULR 515 à la p 522 [Litowitz].

celles induites par le capitalisme, sont persistantes et doivent continuer d'être interprétées à travers des grilles critiques pour outiller non seulement les militant(e)s, mais aussi les intellectuels(e)s formé(e)s en marge de la pensée critique, tant d'un point de vue théorique que politique.

Finalement, ce travail de réflexion ne s'est pas laissé freiner par des barrières disciplinaires, la pensée de Gramsci ayant pénétré des champs tels que la sociologie, la science politique et le droit. C'est pour faire écho à cette réalité que des chercheur(e)s de différentes disciplines ont été mobilisés dans le cadre de ce colloque et des actes qui sont réunis dans le présent volume.

I. L'hégémonie, un concept à (re)découvrir

Thème central de ce numéro spécial, attardons-nous quelque peu à l'hégémonie. Cette analyse devra être faite en deux temps afin d'illustrer le potentiel scientifique de cette idée. Il faudra bien sûr effleurer les propositions de Gramsci, pour ensuite prendre appui sur ces fondements et étudier la réappropriation faite par le courant néo-gramscien qui s'est caractérisé par une transposition du cadre conceptuel gramscien à l'ordre international. Cette introduction se terminera, comme il se doit, par un résumé des articles que contient ce numéro.

A. L'hégémonie chez Gramsci

L'hégémonie, concept polysémique, est régulièrement mobilisée dans des perspectives théoriques diverses où elle est tout aussi bien employée dans un contexte politique, militaire, culturel ou économique. Dans un sens comme dans l'autre et quel que soit le cadre théorique utilisé, ce concept demeure généralement éminemment lié à l'idée de domination. L'hégémonie est également un concept phare dans la pensée matérialiste de Gramsci, qui la met de l'avant pour éclairer et décortiquer une certaine dimension du pouvoir. Pour bien la comprendre, il faut d'abord faire ressortir la compréhension qu'a Gramsci du pouvoir et de l'État. Pour reprendre l'une de ses citations les plus connues :

Nous sommes toujours sur le terrain de l'identification entre État et Gouvernement, identification qui est, justement, une représentation de la forme de l'économie corporatiste, c'est-à-dire de la confusion entre société civile et société politique; car il faut noter qu'il entre dans la notion générale d'État des éléments qu'il faut rattacher à la notion de société civile (au sens, pourrait-on dire, qu'État = société politique + société civile, c'est-à-dire une hégémonie cuirassée de coercition)².

² Antonio Gramsci, *Cahiers de prison, tome II : cahier 6 à 9*, traduit par Monique Aymard et Paolo Fulchignoni, Collection Bibliothèque de Philosophie, Paris, Gallimard, 1983 aux pp 70-71 [Gramsci].

Les conditions de détention dans lesquelles se trouvait notre auteur ont malheureusement fait en sorte que son cadre conceptuel souffre parfois d'une certaine instabilité. La définition qu'il offre de l'État ou la relation que celui-ci entretient avec la société civile³ ou avec la ou les superstructure(s), par exemple, ne sont pas toujours les mêmes⁴. Quoi qu'il en soit, l'idée est toujours la même : un ordre politique se reproduit grâce à l'interaction entre la coercition et le consentement spontané des populations soumises à cet ordre. Pour notre part, nous retiendrons l'explication conceptuelle suivante : ces deux mécanismes sont assurés, d'une part pour ce qui est de la coercition, par la société politique, c'est-à-dire l'État, et d'autre part, par la société civile qui produit et reproduit le consentement spontané, preuve de son hégémonie sur l'ordre politique. Ainsi, selon la force de la société civile, l'État sera plus ou moins répressif politiquement, c'est-à-dire que la société politique usera davantage de ses forces armées lorsque l'hégémonie sera fragilisée, mais pourra s'effacer au profit des outils moins coercitifs de la société civile dans une situation où le pouvoir de la classe dominante sera peu contesté en raison d'une adhésion forte par les masses. C'est ainsi que ce concept d'hégémonie devient central dans la pensée du philosophe italien : il permet en effet de conceptualiser ce problème politique majeur qui est de comprendre le désir qu'ont les subalternes de voir se reproduire l'ordre qui les subordonne. L'hégémonie, dite d'une autre façon, est un concept qui renvoie à l'aspect idéologique de l'instauration et du maintien de la subordination passive d'un groupe au profit d'un autre. Quoi qu'il en soit, et pour le dire comme Macciocchi :

L'hégémonie est donc la partie visible de l'*iceberg* qui cache l'énorme masse de tout un corpus théorico-politique, représentant le point d'aboutissement d'un génial et complexe travail intellectuel : le concept de « bloc historique », la liaison infrastructure-superstructure, le concept d'État et la distinction interne que Gramsci opère entre « société politique » et « société civile », la définition de la nature du parti révolutionnaire comme « Prince moderne », interprète d'une « volonté collective », le rôle des intellectuels en tant que promoteurs du consensus de par leur position charnière⁵. [Italiques dans l'original]

Notre auteur, il faut s'en rappeler, est toutefois toujours mû par un profond désir de changement social. Ainsi, si l'hégémonie est bourgeoise dans l'Italie du XIX^e et du début du XX^e siècle, Gramsci n'en chérit pas moins pour autant l'idée d'une révolution qui permettrait la prise du pouvoir politique par la classe ouvrière ainsi que l'instauration d'une hégémonie prolétarienne ou d'une « dictature du prolétariat ». L'hégémonie est donc aussi une idée qui englobe différentes phases de l'acquisition du pouvoir : sa mise en place, son maintien et, ultimement, son remplacement par une

³ La définition qu'utilise Gramsci de la société civile se distingue de la définition libérale qui oppose l'État ou le moment politique aux citoyens et citoyennes non impliqués dans la politique parlementaire ou à la vie extra-politique. Chez Gramsci, elle appartient à la structure même de l'État (ou des superstructures selon les endroits), puisqu'elle incarne la classe dominante et les appareils idéologiques qu'elles contrôlent : la presse et les médias, mais aussi les écoles, les Églises, etc.

⁴ Sur cette idée, voir Rémi Bachand, « Le droit international et l'idéologie droits-de-l'homme au fondement de l'hégémonie occidentale » (2014) hors-série RQDI aux pp 69-97.

⁵ Maria-Antonietta Macciocchi, *Pour Gramsci*, Collection Tel Quel, Paris, Éditions du Seuil, 1974 à la p 160 [Macciocchi].

force hégémonique révolutionnaire. Malgré son engagement axé sur le changement, c'est essentiellement pour sa réflexion sur la structuration et la continuité du pouvoir capitaliste en place que le concept a été retenu.

Le concept d'hégémonie est directement relié à celui de bloc historique qui deviendra également central à son appareillage conceptuel. Ce bloc est à la fois un moment historique comme son nom l'indique, mais aussi politique. Pour le dire dans ses propres mots, « [l]a structure et les superstructures forment un "bloc historique", c'est-à-dire que l'ensemble complexe et contradictoire des superstructures est le reflet de l'ensemble des rapports sociaux de production⁶ ». Il s'agit donc d'une sorte de photographie de la configuration des rapports de classes en relation avec l'articulation des forces productives. Or, l'hégémonie est ce qui « assure la cohésion⁷ » à l'intérieur de ce bloc historique. Elle en est, on l'a déjà dit, constituée d'un élément idéologique⁸ qui tient ensemble des groupes aux intérêts conflictuels, pour ne pas dire complètement contradictoires, autour d'une certaine conception du monde qui détermine le normal et l'anormal, le juste et l'injuste, et ainsi de suite. Elle exprime des « rapports de *direction* et de *domination*⁹ » [italiques dans l'original], tout en les normalisant afin qu'ils soient acceptés avec un minimum de contestation. Elle se situe, il faut le préciser, tant au niveau de la superstructure, grâce à la promotion de l'idéologie, qu'à celui de la structure, puisqu'elle incarne également l'ensemble des moyens politiques privilégiés par la classe dirigeante pour résoudre les problèmes sociaux et articuler les rapports de production d'une manière qui ne choque pas la façon dont la population (et notamment les subalternes) envisage la normalité¹⁰.

Cette classe dominante bénéficie par ailleurs de nombreux intellectuel(le)s organiques, intellectuel(le)s non pas en raison de la nature de leurs tâches, mais plutôt à cause de leur fonction sociale¹¹. Plus précisément, les intellectuel(le)s organiques, pour Gramsci, ont comme fonction de participer à la diffusion de l'idéologie dominante et par conséquent à l'éducation des masses et sont directement rattachés aux institutions d'une classe : fonctionnaires de l'État, dirigeant(e)s d'usine ou encore professeur(e)s d'université, pour ne citer que quelques exemples. Ces intellectuel(le)s, en participant à l'intégration idéologique populaire, contribuent ainsi à la formation du consentement spontané, c'est-à-dire à l'adhésion d'une majorité de la population à un ordre qui leur est *a priori* défavorable.

⁶ Gramsci, *supra* note 2 à la p 362.

⁷ Macciocchi, *supra* note 5 à la p 162.

⁸ Notons au passage la définition que donne Gramsci au concept d'idéologie : « une "idéologie", pourrait-on dire, si on donne justement au terme idéologie la signification plus haute d'une conception du monde qui se manifeste implicitement dans l'art, dans le droit, dans l'activité économique, dans toutes les manifestations de la vie individuelle et collective ». Antonio Gramsci, *Cahiers de prison, tome III : cahier 10 à 13*, traduit par Paolo Fulchignoni, Collection Bibliothèque de Philosophie, Paris, Gallimard, 1978 à la p 180.

⁹ Macciocchi, *supra* note 5 à la p 160.

¹⁰ *Ibid* aux pp 162-163.

¹¹ Jean-Marc Piotte, *La pensée politique de Gramsci*, Montréal, Lux, 2010 à la p 19.

Ces outils conceptuels, loin d'être pures spéculations, permettent donc de déconstruire et de lutter contre le sentiment d'évidence, d'intemporalité et d'universalité des structures de pouvoir en place. Ils en expliquent les aspects historiques et contingents en marge avec le discours dominant, où les nécessités du capital sont devenues presque des vérités naturelles. Ils obligent surtout à décortiquer les rouages du pouvoir et les mécanismes utilisés par les groupes dominants pour asseoir et maintenir la sauvegarde de leurs intérêts, et notamment dans nos sociétés occidentales où l'idée de consensus démocratique est directement constitutive de celle du consentement spontané.

B. Le concept d'hégémonie dans les études internationales

Après avoir sombré dans l'oubli durant les quelques décennies qui ont suivi la mort de Gramsci en 1937, on assiste depuis les années 1960, mais plus particulièrement depuis une ou deux décennies, au retour des références consacrées à ses écrits et ce, autant en science politique, surtout en relations internationales, qu'en sociologie et en droit, notamment en droit international. La résurgence des idées de ce penseur n'est sûrement pas l'effet du hasard, si l'on considère que la décennie des années 2000 se caractérise par l'atténuation dans la communauté universitaire de la pensée TINA (*There Is No Alternative*) et de l'hégémonie libérale ayant prédominé dans les années 1990. Pour le dire autrement, on assiste au retour de la pensée critique dans le monde universitaire et les intellectuel(le)s qui s'en réclament ont besoin d'inspiration et d'un vocabulaire commun pour développer celle-ci.

Le premier à avoir introduit le concept d'hégémonie dans son acception gramscienne dans les études internationales est Robert W. Cox, dans des développements théoriques qui ont fait école. Pour Cox¹², l'histoire se découpe en périodes où un État s'est avéré être hégémonique, périodes entrecoupées d'autres périodes où cette hégémonie a été contestée. Ce qui caractérise les périodes hégémoniques, explique-t-il, c'est l'existence d'un État qui ne fait pas que dominer par la force¹³, mais qui réussit également à mettre en place un ordre mondial dans lequel les autres États trouvent également leurs intérêts, ce qui réduit, pour ne pas dire élimine la contestation à son endroit. Bien sûr, un tel ordre exige que des concessions soient accordées à ces autres États¹⁴, mais lorsque Cox parle du rôle des institutions internationales dans la mise en place de l'hégémonie, il remarque également que l'une

¹² Robert W Cox, « Gramsci, Hegemony and International Relations : An Essay in Method » (1983) 12:2 *Millenn - J Int Stud* 162 [Cox]; Robert W Cox, *Production, Power, and World Order: Social Forces in the Making of History*, New York, Columbia University Press, 1987.

¹³ On a dit plus haut que le cadre conceptuel de Gramsci souffrait parfois d'inconstance voire d'imprécision, et que sa définition d'hégémonie n'est pas toujours interprétée et utilisée de la même façon. L'utilisation qu'en fait Cox est un bon exemple en ce sens qu'il se démarque de l'interprétation que nous en avons donnée plus haut et qui la voit comme étant l'aspect qui assure le consentement spontané pour adopter une définition qui joint ce dernier aspect avec la capacité d'exercer la coercition. Sur les différentes interprétations de l'hégémonie, voir James D Fry, « Legitimacy Push : Towards a Gramscian Approach to International Law » (2008) 13 *UCLA J Int'l&For Aff* 306 aux pp 314 à 318 [Fry].

¹⁴ Voir aussi Litowitz, *supra* note 1 à la p 522.

de leurs fonctions est de légitimer les normes de l'ordre mondial¹⁵. Ainsi, pour Cox, l'hégémonie ne se constitue pas seulement en faisant des concessions, mais également en convainquant les autres acteurs du système que l'ordre dominant est légitime et qu'il vaut la peine qu'on y adhère. Il y a donc un aspect subjectif important dans ce processus de création de l'hégémonie qui consiste autant à mettre en place un ordre politique qui corresponde aux intérêts de ces autres acteurs qu'à les convaincre que l'ordre en place est conforme à leurs intérêts.

Deux questions importantes et interreliées méritent d'être soulevées. Ces questions concernent, d'une part, l'identité véritable de l'hégémon, puis, d'autre part, ce qui est promu par celui-ci. Pour Cox, l'hégémon est un État. Par contre, et contestant notamment le caractère étatocentriste du néo-réalisme en relations internationales¹⁶, il fait remarquer que l'hégémonie d'un État est d'abord et avant tout l'hégémonie de la classe sociale dominante dudit État qui réussit à prendre son expansion au niveau international. Pour le dire dans ses mots, « [I]es institutions sociales et économiques, la culture et la technologie associées à l'hégémonie nationale deviennent des modèles qu'il convient d'émuler à l'étranger¹⁷ ». [Notre traduction.] L'hégémonie est donc directement reliée à la configuration des forces sociales de l'État hégémonique¹⁸. Plus essentiellement encore, le matérialisme historique de Cox l'amène à dire que l'hégémonie dans l'ordre mondial n'est pas que l'hégémonie d'un État. C'est plutôt un ordre où un mode de production, celui à l'avantage de la classe dominante de cet État, qui s'étend en pénétrant les autres espaces nationaux et en subordonnant les modes de production alternatifs¹⁹. Pour d'autres auteur(e)s se réclamant de Cox et d'une analyse néo-gramscienne, ce seraient aussi les institutions nationales, surtout économiques²⁰, voire un ensemble de « valeurs » et de « compréhensions²¹ » promouvant ce mode de production qui se déploierait. Pour certains ou certaines se revendiquant également d'une telle perspective, les États-Unis seraient aujourd'hui l'État supportant les valeurs dominantes²² qu'on comprend être celles du capitalisme international.

Ces développements appellent certains commentaires et nous permettent de soulever certaines questions. Tout d'abord, ce déplacement que fait Cox de l'État (comme chez les réalistes et néo-réalistes) vers les classes sociales comme actrices principales à étudier est un premier pas qui est pleinement pertinent parce qu'il

¹⁵ Cox, *supra* note 12 à la p 172.

¹⁶ Robert W Cox, « Social Forces, States and World Orders: Beyond International Relations Theory » (1981) 10 *Millenn - J Int Stud* 126.

¹⁷ Cox, *supra* note 12 à la p 171.

¹⁸ Voir aussi Adam D Morton, « Social Forces in the Struggle over Hegemony: Neo-Gramscian Perspectives in International Political Economy » (2003) 15:2 *Rethinking Marxism* 153 à la p 160 [Morton].

¹⁹ Cox, *supra* note 12 à la p 171.

²⁰ Dans ce sens, voir Leo Panitch et Sam Gindin, *The Making of Global Capitalism: The Political Economy of American Empire*, Londres, Verso, 2012.

²¹ Stephen Gill, « Epistemology, ontology, and the "Italian school" » dans Stephen Gill, dir, *Gramsci, Historical Materialism and International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, 21 à la p 42.

²² Fry, *supra* note 13 à la p 320.

permet de sortir d'une vision où le principal acteur n'est qu'une réification de conflits sociaux qu'on ne cherche pas à problématiser. Par contre, en ne mettant l'accent que sur une catégorie d'analyse et, par conséquent, sur un seul système de subordination, le capitalisme²³, il en vient à ne plus pouvoir voir comment d'autres systèmes de subordination, tels que le racisme et le patriarcat, peuvent également faire partie intégrante de ce qui est promu par l'hégémonie. En effet, les théoriciennes de l'intersectionnalité²⁴ ont montré de manière convaincante que ces différents systèmes ont tendance à s'entrecouper et à s'utiliser les uns et les autres comme levier afin de renforcer leur propre pouvoir de subordination²⁵. Or, la façon dont ces systèmes de subordination interagissent entre eux varie selon les contextes culturels et historiques et il est fortement plausible, si l'on garde l'analyse de Cox et des autres auteurs cités, que les « valeurs » qui seront promues par l'hégémon seront conformes à la configuration des pouvoirs existant en son sein. Ce qu'il faut faire remarquer ici, et pour le faire avec un exemple, c'est que les rapports de classes qui sont constitutifs du capitalisme post-industriel de ce début de XXI^e siècle, tout autant que les rapports de genre et de « race » par ailleurs, sont inséparables, en Occident²⁶, de *certain arrangements* des valeurs libérales²⁷, valeurs qui, elles-mêmes, organisent et légitiment le capitalisme de manière générale ainsi que certaines formes de racisme, de sexisme tout en en condamnant d'autres. En d'autres termes, ces valeurs libérales sont centrales à la légitimation des réalités matérielles qui prennent leur sens dans l'interaction des rapports de classes, de genres et de « race ». Or il s'avère que ces valeurs libérales ou, pour être plus spécifiques, ces arrangements de valeurs libérales font également partie de ce qui est promu par l'hégémon. En d'autres termes, il nous semble que parler d'hégémonie sans parler des rapports de « race » ou de genres nous prive d'un élément essentiel dans l'expansion d'une hégémonie, et notamment sur les systèmes de valeurs qu'il cherche à déployer et qui (prenons l'exemple des droits humains) servent, dans bien des cas, à offrir une dose de légitimité à l'ordre qu'il cherche à promouvoir qui est, il faut s'en rappeler, d'abord et avant tout un système de domination et d'exploitation.

Il y a ensuite lieu de se questionner sur l'identité de l'hégémon et des acteurs du système de façon large. Pour Cox, on le répète, l'hégémon est, en dernier, la classe qui est hégémonique dans l'État dominant et qui utilise ce dernier pour faire avancer ses idées et défendre ses intérêts. L'hégémonie demeure donc « nationale²⁸ » et l'État est central dans son exercice. Or, cette analyse ne fait pas l'unanimité, même chez les

²³ Sur la distinction entre catégorie d'analyse et système de subordination, voir Rémi Bachand, « Introduction » (2014) 33:1 Pol&Soc 3.

²⁴ Pour une revue de littérature sur ce thème, voir Sirma Bilge, « Théorisations féministes de l'intersectionnalité » (2009) 225 Diogène 70.

²⁵ Pour un analyse semblable qui utilise plutôt le concept de « consubstantialité des rapports sociaux, voir Danièle Kergoat, « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux » dans Elsa Dorlin, dir, *Sexe, race, classe : Pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, 111.

²⁶ Encore faudrait-il complexifier le terme « Occident » afin de nous assurer qu'il ne renvoie pas à une réification primaire.

²⁷ À noter qu'il est possible d'interpréter les valeurs libérales de moult manières.

²⁸ Nous mettons ce terme entre guillemets parce qu'il est bien évident que les intérêts « nationaux » qui sont promus par l'État ne sont pas ceux de l'ensemble de la « nation ».

néo-gramscien(e)s. C'est ainsi que certains auteur(e)s se réclamant soit des théories néo-gramsciennes, soit d'autres variantes du marxisme, ont insisté au cours des dix ou quinze dernières années pour dire que la caractéristique de l'époque contemporaine concerne l'émergence d'une « classe capitaliste transnationale²⁹ » et d'un « État impérial global³⁰ » constitué des principales organisations internationales (OMC, FMI, Banque mondiale) et de la *lex mercatoria*, qui serait en mesure d'imposer un agenda néolibéral aux États. La nuance est importante entre ces deux visions parce que dans cette dernière interprétation, l'État, même le plus puissant d'entre eux, tendrait à ne plus être l'acteur actif défendant les intérêts de ses classes dominantes (comme chez Cox), mais est plutôt perçu dans une position de soumission face à ladite classe capitaliste transnationale. Cette nuance a, on peut l'imaginer, des implications politiques importantes parce que le rapport que va entretenir la résistance et les forces progressistes avec l'État va bien évidemment changer selon l'analyse qui sera faite.

Une seconde remarque à faire au sujet de l'identité de l'hégémon concerne le caractère « national » de celui-ci et cette question est directement reliée à une autre qui concerne ce qui est véritablement promu par celui-ci. En effet, si ce qui est promu, c'est un mode de production (ou, pour être plus précis, une configuration particulière de ce mode de production) et des valeurs qui le supportent et le légitiment comme on vient de le voir, il est fort possible que l'hégémonie ne soit pas un phénomène à proprement parler « national », mais ne se comprenne qu'au regard d'un bloc historique transnational³¹. Autrement dit, ce ne serait plus la classe hégémonique de l'État dominant qui impulserait, si l'on peut dire, les forces hégémoniques, mais bien celle (ou celles) qui le serai(en)t au niveau transnational. Cette analyse rejoint, sur un certain point, celle des tenants de la classe capitaliste transnationale, mais un bémol important doit être apporté. Cette dernière analyse n'implique pas nécessairement que la classe hégémonique soit une classe dénationalisée, mais peut bien être un ensemble de classes qui continuent à entretenir des liens privilégiés, chacune avec leur État, mais tout en partageant certains intérêts entre elles. Mais ces intérêts communs, il est absolument essentiel de le préciser, n'empêchent pas que des divergences puissent émerger entre elles, entraînant ainsi leur État dans des politiques opposées, voire dans des différends politiques. En d'autres termes, l'hégémonie, dans une telle hypothèse, est celle de classes, réparties sur différents territoires nationaux, partageant des intérêts sur plusieurs enjeux tout en étant divisées sur d'autres et, surtout, comptant chacune sur leur État national pour défendre ces intérêts. Dans cette perspective, l'hégémonie serait bien celle d'une classe capitaliste transnationale, mais appuyée par différents États, unis sur la plupart des enjeux, mais qui luttent sur des questions sur

²⁹ Leslie Sklair, *Globalization : Capitalism & its Alternatives*, 3^e éd, Oxford, Oxford University Press, 2002; William Robinson et Jerry Harris, « Towards A Global Ruling Class? Globalization and the Transnational Capitalist Class » (2000) 64 *Science & Soc* 11; William Robinson, « Gramsci and Globalisation : From Nation-State to Transnational Hegemony » (2005) 8 *Critical Rev of Int'l Soc and Pol Phil* 559; William Robinson, « Global Capitalism Theory and the Emergence of Transnational Elites » (2011) 38 *Cri Soc* 349.

³⁰ B S Chimni, « International Institutions Today: An Imperial Global State in the Making » (2004) 15 *EJIL* 1.

³¹ Morton, *supra* note 18 à la p 164.

lesquelles leurs bourgeoisies respectives ont des intérêts divergents. D'un point de vue heuristique, cette interprétation a comme avantage de nous permettre de considérer le rôle de la classe capitaliste transnationale, tout en n'évacuant pas les divergences parfois marquées entre les États capitalistes sur des questions telles que les politiques à adopter pour la conduite des affaires économiques internationales³² ou des enjeux géostratégiques³³, divergences, on l'aura compris, qui sont directement reliées à la défense des groupes dominants à l'intérieur desdits États.

Ces derniers développements ont toutefois peut-être eu comme effet de nous détourner de l'essentiel, à savoir que l'hégémonie est, selon les interprétations auxquelles on adhère, soit constituée autant de coercition que de consentement spontané, soit est la partie du processus du maintien d'un ordre social qui est associé au consentement. Ainsi, et quelle que soit notre préférence à cet égard, un aspect essentiel de l'hégémonie concerne le processus par lequel les subalternes, qu'on les considère comme étant regroupés en États, en classes sociales ou autre, adhèrent au système qui les maintient dans un rapport de subordination. Et la question qui intéresse ce numéro à cet égard concerne notamment la façon dont les rapports sociaux se déployant dans l'espace transnational sont constitutifs d'une façon ou d'une autre de cette hégémonie.

Des auteurs tels que Terry Eagleton³⁴ et, bien avant lui, Georg Lukács³⁵, ont montré avec panache comment des phénomènes tels que la naturalisation³⁶ et la réification³⁷ ont comme effet de réduire la contestation, notamment en enfermant la pensée à l'intérieur d'un univers du discours clos (pour parler comme Marcuse³⁸) d'une étroitesse la plus rigide possible. À ces phénomènes, on peut en ajouter d'autres qui ont également pour effet de réduire, dans la conception des subalternes, le champ du changement possible. La dés-historicisation, qui a comme effet d'expliquer un fait social à partir d'un instantané désincarné de l'historicité des rapports sociaux centenaires à son origine, ou encore les choix qui président à l'identification des acteurs en jeu et pris dans les rapports de pouvoir³⁹ font partie de ces stratégies idéologiques. Ces stratégies idéologiques sont pleinement constitutives de l'hégémonie parce qu'elles sont centrales à la conception du monde partagée bien souvent autant par les dominant(e)s que par les dominé(e)s et qui fait en sorte que ces

³² Nous pensons ici à l'incapacité des États de conclure le cycle de Doha.

³³ Voir les positions divergentes sur des enjeux tels que l'intervention en Libye ou le conflit syrien.

³⁴ Terry Eagleton, *Criticism and Ideology : a Study in Marxist Literary Theory*, Londres, Verso, 1976. Pour une analyse de droit international directement inspirée par Eagleton : Susan Marks, *The Riddle of all Constitution : International Law, Democracy, and the Critique of Ideology*, Oxford, Oxford University Press, 2000 aux pp 18 à 25.

³⁵ Georg Lukács, *History and Class Consciousness*, Cambridge, MIT Press University, 1971.

³⁶ La naturalisation consiste à faire passer un phénomène social ayant émergé suite à des contingences historiques pour un phénomène naturel et inévitable, voire ayant toujours existé.

³⁷ La réification consiste à « chosifier » et ainsi faire passer pour immuables des rapports sociaux – le meilleur exemple étant l'État. Voir Peter Gabel, « Reification in Legal Reasoning » dans Steven Spizer, dir, *Research in Law and Sociology*, Greenwich, JAI Press, 1980, 25; et Douglas Litowitz, « Reification in Law and Legal Theory » (2000) 9 S Cal Interdis LJ 401.

³⁸ Herbert Marcuse, *L'homme unidimensionnel*, Paris, Éditions de Minuit, 1968.

³⁹ Par exemple, mettre les nations ou les États au cœur des explications historiques plutôt que les classes sociales, les genres ou les rapports racialisés.

dernier(ière)s s'identifient aux premier(ière)s⁴⁰, en déterminant les formes de résistance (les droits humains que d'aucuns décrivent encore comme étant « universels », ce qui signifieraient qu'ils seraient, comme valeurs, non seulement transculturels mais transhistoriques, et découlant de la « nature humaine »⁴¹) qui seront reconnues comme étant les seules à être acceptables, ou en déterminant à partir de quels critères (le consumérisme) on déterminera ce qu'est la « vie bonne ». Il s'agit, en d'autres termes, d'une lutte pour la détermination du sens commun⁴². Mais une lutte ne peut être autre chose qu'un phénomène social et la question qui se posera notamment dans ce numéro concernera le rôle que jouent et la responsabilité que portent les individus, ceux que Gramsci appelait les intellectuels, qui sont impliqués dans la construction de ce sens commun. Il sera aussi question de la façon dont les institutions, autant les organisations internationales que d'autres institutions comme le droit international, participent à la création de ce sens commun qui finit par légitimer les systèmes de subordination dont l'hégémon se fait le promoteur. Sur ces deux points, deux questions importantes méritent, à notre avis, d'être posées. Premièrement, les intellectuel(le)s que l'on dit (ou qui se prétendent) progressistes, c'est-à-dire qui affirment œuvrer dans l'objectif de l'émancipation des subalternes, remplissent-ils véritablement leur rôle lorsqu'ils proposent des stratégies de résistance et d'émancipation qui se situent à l'intérieur des institutions proposées par l'hégémon, donc par définition acceptables pour lui? Deuxièmement, et il s'agit en vérité du pendant institutionnel de la question précédente : les règles et institutions perçues comme émancipatrices, mais qui sont jugées comme acceptables pour l'hégémon, ont-elles des effets qui sont davantage positifs, du fait qu'elles offrent un potentiel de résistance et d'émancipation, ou négatifs du fait qu'elles légitiment les différents systèmes de subordination⁴³?

II. Présentation du numéro

En ouverture de ce numéro spécial sur Gramsci, le lectorat pourra découvrir l'article de Mathieu Cousineau Degarie intitulé « Du Libéralisme néoclassique : la Freshwater School comme réponse à la crise hégémonique américaine des années 1960 ». L'auteur nous y fait une proposition originale. Il utilisera certains concepts de Gramsci pour expliquer l'émergence du néolibéralisme ou du libéralisme néoclassique aux États-Unis. Dans son analyse, la Chicago School of Economics (CSE) devient une intellectuelle organique de la classe dominante américaine qui réagit à la

⁴⁰ Par exemple en formant un rapport dialectique entre le « nous » et les « autres » centrés autour de l'idée de la nation plutôt que de la classe; Litowitz, *supra* note 1 à la p 528.

⁴¹ Par exemple les droits humains que d'aucuns décrivent encore comme étant « universels », ce qui signifieraient qu'ils seraient, comme valeurs, non seulement transculturels mais transhistoriques, et découlant de la « nature humaine ». Pour une critique d'une telle conception naturaliste des droits humains, voir Monique Chemillier-Gendreau, *De la guerre à la communauté universelle. Entre droit et politique*, Paris, Fayard, 2013 aux pp 323 à 331.

⁴² Sur le sens commun comme terrain de lutte voir Mark Rupert, « Reading Gramsci in an Era of Globalising Capitalism » (2005) 8 *Critical Rev of Int'l Soc and Pol Phil* 483 à la p 487; Ted Hopt, « Common-sens Constructivism and Hegemony in World Politics » (2013) 67 *IO* 317.

⁴³ Sur cette question, voir Robert Knox, « Strategy and Tactics » (2010) 21 *Fin YIL* 193.

fragilisation de l'hégémonie en place. Ce faisant, nous explique l'auteur, quoique le néolibéralisme soit devenu un outil de l'impérialisme américain, il serait à l'origine une idéologie en réponse à la crise de légitimité qui frappe le système américain dans les années 1960. En effet, la guerre du Viêt-Nam et l'État-providence suffocant vers une crise économique suscitent la montée de mouvements de contestation populaire et d'un discours contre-hégémonique. Le gouvernement américain n'aurait plus la confiance de ses électeur(trice)s, ce qui se traduit en termes gramsciens par une crise de légitimité, une fissure dans le bloc historique. À cela s'ajoutent des changements dans le financement des universités américaines. Autrefois financées par des fondations, elles doivent maintenant rechercher leurs sources de revenus et se tourner vers différents *think tanks* et l'entreprise privée. Ces nouveaux bailleurs de fonds serviront de vecteur vers le pouvoir politique pour les intellectuel(le)s. C'est ainsi que Milton Friedman et la CSE peuvent prendre un monopole dans la construction du savoir universitaire américain et transmettre cette connaissance aux dirigeants du pays. Le postulat des sciences économiques qu'est le choix rationnel deviendra un modèle pour l'ensemble des sciences sociales et des politiques gouvernementales. En contraste avec l'État-providence de l'après-guerre, l'État s'effacera au profit d'une foi sans limites dans les lois dites naturelles du libre marché. Ces mesures permettront une explosion de la spéculation financière et une internationalisation du travail qui fissure les solidarités ouvrières, transformant profondément la face du monde.

Neil Burron nous propose une lecture de la situation en Amérique du Sud, centrée autour de l'idée de contre-hégémonie chez Gramsci. Il annonce les interrogations qui guideront son texte sur la possible existence de cette force révolutionnaire avec un titre évocateur : « *Counter-Hegemony in Latin America? Understanding Emerging Multipolarity through a Gramscian Lens* ». Alors que certains penseurs parlent avec inquiétude de la chute de la puissance économique des États-Unis comme la fin d'un âge d'or, l'auteur questionne les conséquences qu'avaient cette hégémonie et qu'auront potentiellement celles de sa chute éventuelle pour les classes subalternes du Sud dans le contexte capitaliste. Cette chute serait liée à la montée d'enjeux multipolaires et de forces contre-hégémoniques. En effet, les États d'Amérique du Sud revendiqueraient pour transformer les relations Nord-Sud et renverser le pouvoir impérialiste américain, sans pour autant contester les fondements du capitalisme. Ils sont le lieu d'expression de luttes et de contradictions. Les résultats de cette dynamique multipolaire dépendront de la capacité des classes subalternes à mobiliser une force contre-hégémonique cohérente, tant à l'échelle nationale qu'internationale. En effet, on constate la forte alliance qui unit la classe dominante et des empires oligarchiques avec les gouvernements en place et qui partagent des intérêts communs avec les États-Unis. À partir des années 1970, cette fusion d'une classe avec l'État mène à l'adoption et à une intensification des politiques néolibérales au détriment de la vie politique démocratique des classes subalternes. Pour développer ses idées, Neil Burron étudiera en profondeur l'évolution de la situation économique et politique en dressant un portrait global de l'Amérique du Sud en interaction avec les politiques impérialistes de l'Amérique du Nord, mais aussi de l'Europe et de la Chine. Ainsi, il cherche à amorcer un dialogue critique autour des apports potentiels de la pensée gramscienne et plus généralement marxiste, afin de

mieux comprendre la nature de la contre-hégémonie sud-américaine et sa force révolutionnaire (ou de révolution passive) et surtout quel rôle jouent les États dans cette dynamique multipolaire.

Le numéro se poursuit avec un article de Rémi Bachand, intitulé : « Le droit international et l'idéologie "droits-de-l'homme" au fondement de l'hégémonie occidentale ». L'article propose une lecture critique des relations internationales en observant certains mécanismes qui assurent une hégémonie en faveur des pays occidentaux. Pour l'auteur, le droit international et ses mécanismes de régulations forment un appareil de répression au service des intérêts matériels des puissances occidentales, qu'un discours idéologique autour des « droits-de-l'homme » appuierait. Cette analyse est possible grâce à une analogie entre l'État national et les institutions internationales pour illustrer la nature de l'hégémonie à l'échelle mondiale. Ces dernières deviennent des arbitres partiales lorsque les grandes puissances occidentales instrumentalisent le droit international pour donner une légitimité à des actions violentes et impérialistes au nom d'une idéologie humaniste, camouflant leurs intérêts matériels. Cette utilisation des droits de l'homme favorise un consentement spontané, c'est-à-dire que les grandes puissances occidentales reçoivent un appui favorable pour des recours à la force autorisés par un droit international détourné de ses objectifs humanitaires. Le droit international facilite alors une violence qu'il devrait plutôt baliser. Pour reprendre les mots de l'auteur, le droit international va devenir un « marqueur » de la légitimité d'interventions d'oppression plutôt que de libération. Pour étayer cette thèse, Rémi Bachand prend en exemple deux études de cas, situées pour l'une en Libye et pour l'autre en Côte d'Ivoire. Ainsi, la participation de l'OTAN dans le renversement de Mouammar Kadhafi et celle des Casques Bleus pour encadrer le remplacement de Laurent Gbagbo par Alassane Ouattara sont des exemples de cette instrumentalisation du droit international sous le couvert de l'idéologie droits-de-l'homme. Pour le dire en termes néo-gramscien, elles sont des exemples de l'usage de la légitimité du pouvoir coercitif des institutions internationales soutenu par une idéologie permettant la formation du consentement spontané et assurer ainsi la solidité de l'hégémonie occidentale.

Fabrice Argounès dans son article intitulé : « Hégémonie(s) émergente(s)? Hégémonie et Théories « post-occidentales » au miroir gramscien » pose un regard décentré de la perspective occidentalocentriste habituelle entourant les analyses sur l'hégémonie. En effet, les théories des relations internationales, y compris celle néo-gramscienne, reposent sur une vision de l'hégémonie très centrée sur les États-Unis et sur une construction très européenne de l'État. Cependant, l'auteur demande si le concept d'hégémonie de Gramsci doit effectivement se limiter à cette perspective occidentale ou s'il ne peut pas être utilisé pour éclairer des hégémonies hors de l'Occident. Ainsi, il y aurait potentiellement des « hégémonies régionales émergentes ». Pour étudier cette proposition, Fabrice Argounès utilisera en exemple le cas de la Chine, la deuxième puissance économique mondiale. Plus précisément, l'article exposera deux modèles d'analyse opposés autour du rôle de la Chine. D'une part et inspiré d'une vision réaliste, la Chine participerait à l'hégémonie actuelle, vu les liens qu'entretiennent sa classe supérieure avec l'élite mondiale. Il n'y aurait donc pas de contre-hégémonie. À l'opposé et tel que proposé par le « champ des relations

internationales dites « non-occidentales »), la Chine serait porteuse d'un projet nouveau qui déstabiliserait l'ordre actuel. L'Occident prendrait alors un statut plus « provincial ». Finalement, l'auteur testera positivement, et ce malgré certaines réserves, la compatibilité et le renouveau que cette deuxième approche entretient avec les outils imaginés par Gramsci.

Notre numéro spécial sur Gramsci se termine par l'article : « Normes ISO, droit international et émancipation des pays en développement : éclairages (et impasses) de perspectives d'économie politique internationale » à l'intérieur duquel Nafi Niang s'interroge sur le pouvoir impérialiste de la normalisation technique dans le cadre du commerce international. Elle nous suggère de comparer deux types de discours sur la normalisation, soit le discours dominant ou officiel et les différents courants critiques d'économie politique. De cette comparaison, l'auteure remarque qu'aucun des discours ne réussit à capter la réalité sur le terrain. Elle suggère un changement méthodologique, inspiré du moment postcolonial, qui permettrait de sortir du carcan structurel pour prendre en compte les pratiques des pays en voie de développement. Tout doucement depuis les années 1960, s'installe un discours soutenu principalement par l'Organisation internationale de normalisation, responsable des normes ISO, auquel l'OMC contribue, qui insiste sur l'importance de la normalisation technique pour faciliter les échanges internationaux. Cette normalisation serait un facteur émancipateur pour les pays en voie de développement. Ces normes reposent sur un discours d'experts, de technicité et d'organisation, issues de différents acteurs privés. Elles seraient nécessaires pour une intégration économique mondialisée. Cette rationalité se veut apolitique, car axée sur l'efficacité. Les pays en voie de développement sont surtout décrits comme des « preneurs » de normes. Ils doivent apprendre des pays industrialisés, plutôt que de refaire la roue inutilement. Cette façon de faire ouvre la porte à la critique de l'impérialisme du Nord sur le Sud par les auteurs de travaux en économie politique. Ces normes s'inscrivent dans une structure de domination, caractéristique de l'hégémonie actuelle. Elles sont un discours d'autorité, attaché à l'idéologie au sens de Gramsci. Cependant, nous fait remarquer l'auteure, ces critiques demeurent très eurocentristes et reposent sur une construction de l'Autre, tel que théorisé par Saïd⁴⁴. Nafi Niang prône une approche méthodologique inspirée des critiques postcoloniales et qui suppose un changement de point de vue. Le chercheur(e) devra amorcer ses recherches à partir de la capacité d'agir des pays en voie de développement, plutôt que de rester coincé(e) dans des scénarios de résistance ou de soumission. Cette approche est un premier pas vers une réelle considération pour l'émancipation des pays du Sud.

En terminant et grâce à ce numéro, nous souhaitons ajouter une contribution à la pensée critique internationale, ou devrions nous dire, une discussion contre-hégémonique. Cette pensée est à la base de tout changement social.

⁴⁴ Edward Said, *Orientalism*, New York, Pantheon Book, 1978.